

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département du Val d'Oise



Mairie de SERAINCOURT

2025/12-41

**REGISTRE DES DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL du 16 décembre 2025**

Date de convocation : 11/12/2025

Date d'affichage : 11/12/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 décembre à 19h30, le Conseil Municipal de SERAINCOURT, légalement convoqué le 11 décembre 2025 s'est réuni salle du Conseil en Mairie, en séance publique sous la présidence de Madame le Maire Anne-Marie MAURICE.

Etaient présents : Mme MAURICE, M. SCHWEIZER, Mme CHABRIT, M. FERREIRA, Mme ENEE, M. MAURICE, M. ARDITI, M. DIGAIRE, Mme LOZACH, M. BALLOT.

Absents ayant donné pouvoir : Mme RAYSSEGUIER à Mme CHABRIT  
Mme SCHEMBRI à M. SCHWEIZER

Absents excusés : Mme REUSSARD, M. SIMON, M. VINOLAS

Ouverture du Conseil à 19h30

Madame le Maire procède à l'appel nominal, le quorum étant atteint, elle constate que la séance peut valablement délibérer.

Madame CHABRIT est désignée secrétaire de séance.

**DELIBERATION POUR AUTORISER LE SGC DE MAGNY-EN-VEXIN A PRELEVER  
LE COMPTE 1068 AFIN D'ABSORBER LE COMPTE 1641**

L'état global de la dette de l'exercice 2025 sur le budget commune laisse apparaître un crédit de 408,54 € sur le compte 1641.

Ce constat entraîne un solde d'emprunt restant à titrer au compte 1641 d'un montant de 408,54 €.

Comme les différences concernent l'exercice 2007, exercice clos, la seule possibilité pour corriger est de prélever ce montant sur le compte 1068. Cette correction est prévue dans la M57.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal autorise le SGC de Magny-en-Vexin à faire cette correction.

La correction de cette erreur est neutre pour l'exercice sans impact sur les résultats des sections investissement et fonctionnement.

**Approbation à l'unanimité**

Secrétaire de séance  
Corinne CHABRIT



Le Maire  
Anne Marie MAURICE